



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre définitif d'affaires poursuivables reçues en 2017

Question écrite n° 5144

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le nombre définitif d'affaires poursuivables reçues en 2017.

Texte de la réponse

En 2015, les parquets ont traités 1 283 166 affaires pénales poursuivables. En 2016(données provisoires), les parquets ont traités 1 367 166 affaires pénales poursuivables. Les données définitives de 2016 et les données provisoires de 2017 seront disponibles en avril 2018. Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – SID Statistiques pénales

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5144

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2018](#), page 897

Réponse publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2155